



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 septembre 1999

**Convention ADEME / Conseil Régional pour subvention
conteneurs et communication collectes sélectives**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Vous avez autorisé M. Le Maire, lors du Conseil Municipal du 23 novembre 1998 à solliciter des subventions pour les collectes sélectives, notamment auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Le Conseil Général des Deux-Sèvres a répondu négativement à l'ensemble de nos demandes, cette assemblée ayant décidé d'aider à la construction des déchetteries et à la réhabilitation des décharges.

Par contre, l'ADEME et le Fond de Gestion et de Maîtrise de l'Energie des Déchets, géré à parité par l'ADEME Poitou-Charentes et le Conseil Régional attribuent à la Ville des subventions.

- au taux de 40 % sur le HT avec un maximum de 2 026 800 F pour l'acquisition de matériel de collecte sélective,

- au taux de 40 % le HT avec un maximum de 257 720 F pour le programme d'information et de sensibilisation à la collecte sélective des déchets.

On peut noter que le Conseil Régional et l'ADEME ont souhaité abonder localement les taux d'aide qui ont été baissés très notablement au niveau national.

Les conventions pourraient, prendre effet, rétroactivement au 28 décembre 1998.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les subventions attributives à la Ville de Niort entre la Ville de Niort et le Conseil Régional et l'ADEME,

- autoriser M. Le Maire à signer les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD